



DELIBÉRATION N°189
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2023

DEL 2023.12.13/189

Le **mercredi 13 décembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Objet :

**Dérogation à la règle
du repos dominical**

Convocation :

Date: 06/12/2023

Affichage: 06/12/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 21

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 28

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSE, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Corinne ASCHETTINO, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
André MARTIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Renaud PONS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Maud GADÉ, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-BRAC, Lou AFRICAÏN, Gabriel LÉON

Absents :

Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Aurore MARCHAND

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20231213-2023_12_189-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

Rapporteur : Richard NUSSBAUM

- VU** l'article L.3132-26 du Code du Travail portant sur la dérogation à la règle du repos dominical ;
- VU** l'article R.3132-21 du Code du Travail portant sur la consultation des organisations d'employeurs et de salariés ;
- VU** l'avis favorable de la Communauté de Communes du Briançonnais exprimé par délibération N°2023-130 du 28 novembre 2023, à la dérogation à la règle du repos dominical pour les salariés des établissements de commerce de détail de Briançon pour les jours suivants 11, 18 et 25 février 2024 ; 3 mars 2024 ; 14, 21 et 28 juillet 2024 ; 4 et 11 août 2024 ; 15, 22 et 29 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** la nécessité de se prononcer quant aux dates retenues concernant la dérogation au repos dominical ;
- CONSIDERANT** les avis de l'Union Départementale C.G.T des Hautes-Alpes, de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes et de l'Union pour l'Entreprise des Hautes-Alpes ;
- CONSIDERANT** l'absence de réponse de l'Union Départementale des Syndicats de Force Ouvrière des Hautes-Alpes, l'Union Départementale C.F.D.T des Hautes-Alpes et de l'Union Départementale C.F.E/C.G.C des Hautes-Alpes ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GÉNÉRALES, réunie le 11/12/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20231213-2023_12_189-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'émettre un avis favorable concernant la dérogation à la règle du repos dominical concernant l'ensemble des établissements à vocation alimentaire et non alimentaire de la Ville de Briançon pour les jours suivants :
 - ↪ 11, 18 et 25 février 2024 ;
 - ↪ 3 mars 2024 ;
 - ↪ 14, 21 et 28 juillet 2024 ;
 - ↪ 4 et 11 août 2024 ;
 - ↪ 15, 22 et 29 décembre 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES GÉNÉRALES DEL 2023.12.13/189

PUBLIÉE LE : **26 DEC. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

